



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 9 juin 2023 — N° 55

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner la participation d'une délégation d'étudiants du cégep de La Pocatière à la promotion du prix Liberté.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 200^e anniversaire de la congrégation de Notre-Dame.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'un événement pour présenter les résultats du projet de recherche-action sur la violence conjugale dans le quartier Parc-Extension.

Mme Abou-Khalil (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la police.

9 juin 2023

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'artiste multidisciplinaire Anthony Benoit.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Gosselin pour son engagement bénévole et communautaire.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'école secondaire Bernard-Gariépy.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Catherine Saucier pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Linda Gauthier, cofondatrice du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Du consentement de l'Assemblée pour à l'article 54.1 du Règlement, M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souhaiter un bon été aux employés de l'Assemblée nationale.

9 juin 2023

À 9 h 56, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 32 Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 32.

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 31 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 31.

9 juin 2023

Mme Grondin (Argenteuil) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 496 Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 496.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du Tribunal administratif du Québec.
(Dépôt n° 689-20230609)

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022 de la Commission de la construction du Québec.
(Dépôt n° 690-20230609)

Mme la présidente dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 8 juin 2023 :

Décision 2273 concernant le Règlement sur les contrats du Commissaire à la langue française;

(Dépôt n° 691-20230609)

Décision 2282 concernant le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail du commissaire au respect;

(Dépôt n° 692-20230609)

9 juin 2023

Décision 2283-1 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information;

(Dépôt n° 693-20230609)

Décision 2283-2 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information (version anglaise);

(Dépôt n° 694-20230609)

Décision 2284 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les emplois occasionnels et étudiants et les stages ainsi que leurs titulaires à l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 695-20230609)

Décision 2285 concernant le Règlement précisant les dispositions de la *Politique-cadre en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail* auxquelles l'Assemblée nationale déroge;

(Dépôt n° 696-20230609)

Décision 2286 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels fournis par un avocat ou un notaire.

(Dépôt n° 697-20230609)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 31 mai et 8 juin 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du rapport sur la mise en œuvre de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.

(Dépôt n° 698-20230609)

9 juin 2023

Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 067 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la préservation des vestiges du barrage des rapides Deschênes.
(Dépôt n° 699-20230609)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 8 juin 2023 sur la motion de M. Fortin (Pontiac) proposant que le principe du projet de loi n° 194, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 116 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 194 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 194 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

9 juin 2023

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante, propose :

QUE, conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), Mme Stéphanie Gareau, directrice générale, Fondation Marie-Vincent et Centre d'expertise Marie-Vincent, soit nommée membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, volet droits de la jeunesse, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 117 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant un rattrapage des salaires dans le secteur public; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), présente une motion concernant les droits et libertés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

9 juin 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 189^e édition de la Fête nationale du Québec, ayant pour thème *Entrez dans la danse*;

QU'elle rappelle l'importance de célébrer notre culture, notre langue commune, notre créativité et notre dynamisme;

QU'elle invite les Québécoises et les Québécois à s'unir et à exprimer, de toutes les façons possibles, leur fierté et leur amour pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'avènement de l'intelligence artificielle et des bouleversements importants que cette technologie entraînera sur le marché du travail québécois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement du Québec de réaliser une étude approfondie sur les impacts de l'intelligence artificielle sur le marché du travail québécois et que cette étude soit déposée à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

9 juin 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose :

QUE l'Assemblée nationale ordonne au Directeur général des élections du Québec, personne désignée par l'Assemblée, de divulguer et de rendre publics l'ensemble des témoignages et documents de la Commission Grenier dans les plus brefs délais;

QUE cette motion soit un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le Conseil supérieur de l'éducation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

AFFAIRES DU JOUR

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 12 septembre 2023, à 10 heures.

La motion est adoptée.

9 juin 2023

À 11 h 54, Mme la présidente lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 septembre 2023, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 9 juin 2023, à 8 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Lemay (Masson), Mme Grondin (Argenteuil) et Mme Gendron (Châteauguay), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 20 Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions

Puis, à 9 h 50, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, M. Lemieux (Saint-Jean), Mme Schmaltz (Vimont), Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) et Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), les représentants du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 26 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires afin notamment de donner suite à l'Entente entre la juge en chef de la Cour du Québec et le ministre de la Justice

La Présidente

NATHALIE ROY

9 juin 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 116)

POUR - 104

Abou-Khalil (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Allaire (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	(Verchères)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)	

9 juin 2023

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 117)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	(Verchères)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boutin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
(La Pinière)	Gronin (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Dubuc)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Hull)
Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	